



**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA
COMMISSION SITES ET BALISES**

REUNION DU 7 MAI 2005
Maison des Sports à PERPIGNAN

Présents :

Pierre SARDIN Alain LAZZARA Philippe RETANA Elias RETANA Jean
François MAUNY Charles TORRENT Jean GAILLARDE (RAPPORTEUR)

Ordre du Jour :

Définition du rôle de la commission des sites
Utilité d'un inventaire des sites
Le plan départemental des sites et itinéraires
Elaboration d'une Fiche de site de vol libre
Premier inventaire et classification des sites
Clubs et personnes référents
Détermination des secteurs d'action
Urgences et points particuliers

ESPRIT DE LA COMMISSION “ SITES ET BALISES “

La commission est chargée de mettre en oeuvre une politique de développement, et de pérennisation des sites, à cet effet elle tient à jour un inventaire des sites de pratique des activités relevant de la FFVL.

Elle en assure le suivi, en concertation avec les clubs gestionnaires, elle soumet au Comité Directeur les mesures qu'elle juge utiles pour mener à bien cette politique.

La commission “ sites et balises “ est **ouverte à tous**, et notamment à toutes les bonnes volontés :

- POUR LE TRAVAIL D'ELABORATION DES FICHES DE SITE
- POUR LE SUIVI DE CHAQUE SITE (maintenance, ou gestion club)
- POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SITES
- POUR LA GESTION DES BALISES
- POUR TOUTE IDEE, PROJET
- ETC ...ETC ...

qu' on se le dise, la commission est ouverte !

UTILITÉ D' UN “ INVENTAIRE “ DES SITES

Les sites sont des espaces partagés par tous les pratiquants, et nous concernent **collectivement** sur tous les aspects qui s'y rapportent (développement, interdictions, aménagements ...etc)

Un inventaire permet de cerner la réalité collective de la pratique, et la **politique commune** à adopter.

Il est nécessaire à notre **communication interne**, au sein du département, comme au delà, en direction des pratiquants régionaux, nationaux, étrangers, ...etc.
(Cartes des sites, prospectus, sites internet CDVL)

Il est indispensable à notre **communication externe**, auprès des territoriaux (communes, inter-communalités ...etc), des administratifs, (DDJS, DDA, ONF,...), du tourisme ...etc

LE PLAN DEPARTEMENTAL DES SITES, ESPACES, ITINERAIRES (PDESI)

La loi sur le sport institue, aujourd'hui, dans chaque département, une commission (**CDESI**) chargée d'élaborer le plan départemental des sites de tous les sports de nature, (**PDESI**), aux fins de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.(c'est le résultat de l'impact économique des sports – nature)

L'intérêt majeur du **PDESI** est d'être opposable aux tiers, ce qui doit permettre de **pérenniser les sites**, au nom de leur utilité sociale et économique.

Tous ne pourront pas être retenus, il conviendra de rendre “ éligibles “ les plus favorables, (autorisations, conventions, sécurité, respect de l’environnement, ... et réelle animation !)

LE COMITE DÉPARTEMENTAL, et tous ses clubs, sont appelés à mettre en route le **plan de développement du vol libre dans les P-O**. (Cela commence par le plan des sites)

Les fiches “ sites “ de la FFVL sont insuffisantes pour les nécessités du PDESI ... il convient d’en créer une plus adaptée. (Le modèle de fiche site proposé en annexe et adapté au parapente - delta , il est fait appel aux pratiquants du kite pour la moduler spécifiquement)

CLASSIFICATION / INVENTAIRE DES SITES

Il est proposé de classer les sites suivant le niveau d’intérêt estimé 1, 2, ou 3 (selon critères des fiches)

L’élaboration des fiches de sites classés n°1 est prioritaire et urgente !

Aucun site n’est secondaire ! Toutes les fiches de sites inventoriés n°2 doivent être faites au plus tôt, et les n°3 ensuite !

INVENTAIRE

SECTEUR VALLESPIR :

CERET	1
BATERE	2
TOUR DE MIR	3
COSTABONE	3
BELLMATX	3

SECTEUR ALBERES

SAINT CHRISTOPHE	2
NEOULOUS	2
SOREDE	3
CERBERE	2
MADELOC	3

SECTEUR ASPRES

MONT HELENE	2
CAMELAS	2
THUIR STE COLOMBE	3
ROC MAJORQUE	3

SECTEUR CANIGOU CONFLENT

CANIGOU JOFFRE	2
CANIGOU BARBET	3
ESTOHER	3
VINCA PIC DE BAU	3

SECTEUR CORBIERES

FORCA REAL	2
CALCE	3
QUERIBUS SUD	3
CAUDIES PELADE	3
MONTOULIE	3

SECTEUR CERDAGNE

PUIGMAL	2
MAUROUX	1
PALAU	2
CEREJA	2
BAJANDE	1
COL RIGAT (kite)	1
CAMBRE D'AZE	2
BENA	1
LLO	3

SECTEUR HAUT-CONFLENT

SAUTO	2
JUJOLS	2

SECTEUR CAPCIR

LA QUILLANE	1
FORMIGUERES	3
COL DE SANSA	3
LES ANGLES	2

ROC D'AUDE	2
------------	---

SECTEUR CAROL PUYMORENS

COL PUYMORENS (kite)	1
----------------------	---

Nota bene : les sites des départements, ou pays limitrophes, ne sont pas mentionnés, (Meranges, Pla de l'estable, Tuchan, Peyrepertuse, Roc de Franceetc)

CENTRALISATEURS DES "FICHES SITE"

ALBERES -VALLESPIR	Alain LAZZARA
CORBIERES FENOUILLEDE	Jean GAILLARDE
CERDAGNE CAPCIR CONFLENT	Pierre SARDIN

BALISES ET REPONDEUR

Elias RETANA nous fait part de sa découverte d' un problème de décalage de résolutions entre les balises et le répondeur (5km/h dans les minimum,10 km/h dans les maximum)

Il en résultait une différence entre les valeurs enregistrées par la balise (29 km/h par exemple), et celle annoncée ensuite sur le répondeur (20km/h, au lieu de 29km /h)

La mise en correspondance balises- répondeur exige une réinitialisation chez le fabricant ; la commission proposera au comité d' engager cette dépense.

Il n'y a pas sur le marché de nouveau type de balise, plus solide, et fiable, sauf modèles aéronautiques très onéreux. (La KABAL, selon cahier des charges FFVL, n'a pas été commercialisée).

Il convient de réparer celles dont nous disposons :

TUCHAN ---> voir avec l' AUDE
 BATERE ---> faible en émission
 MAUROUX ---> en réparation
 CERBERE ---> placée aux Mauroux (à récupérer)

Le changement de message d' une balise implique des frais auprès du fournisseur, la commission proposera de les engager, si nécessaire.

QUESTIONS URGENTES

CERET

Le comité a confirmé au club de CERET une aide financière pour le débroussaillage ,(dès envoi des délibérations , comptes ...etc) le club ALIGERS participera également .

La suppression d'arbres , gênant la pose au déco nord , est souvent demandée, avec nettoyage de la zone supérieure .. à voir avec le propriétaire

MAUROUX

Aux dernières nouvelles , les travaux de la piste auraient reprisDans le cas contraire , il conviendra que *Georges CARBASSE*, président du comité, en liaison avec *Jean VIGUIER* intervienne auprès du maire de TARGASONNE, et du président de l'inter-communalité.

FORCA REAL

Le conseil municipal de CORNEILLA DE LA RIVIERE, en délibération le 12 mai 2005, a donné son avis favorable pour la mise en place du site de parapente

- autorisation de décollage sud-est (plateforme antennes)
- autorisation atterrissage de sécurité (col nord)
- autorisation atterrissage bas (les campeils)

A ce jour, déco et atterros ne peuvent être utilisés en l'état ; d'autre part il faut attendre la signature des conventions qui ont été exigées.

Il est demandé à tous de ne pas voler sur ce site avant notre feu vert!

SAINTE - COLOMBE (THUIR)

Un terrain pente-école nous est proposé par le maire !

D'un grand intérêt puis qu'il est dominé par un relief d'où le mini-vol est possible !

NE PAS VOLER SUR CE SITE AVANT NOTRE FEU VERT !

*Séance levée à 12 heures
samedi 7 mai 2005*